

Bilan des sessions du CNU en 2001

Jean-Yves Trépos
Président de la 19^e section
(trepos@zeus.lettres.univ-metz.fr)

La 19^{ème} section¹ s'est réunie fin janvier pour examiner les dossiers de qualification et fin juin pour les promotions.

1. La session de qualification 2001 aux fonctions de MCF

(résultats établis par Marie Vogel)

Cette session, marquée par le très grand nombre de candidats à la qualification, ont contraint les membres de la section à améliorer l'efficacité et la transparence de leurs formes de travail et, dans l'intérêt des candidats, à réduire les différences de critères d'appréciation qui pouvaient les séparer (en témoigne le fait que 4 votes sur 5 ont été obtenus à l'unanimité). Les principes suivants ont guidé le fonctionnement.

0.1. Evaluation des candidatures :

Evaluation *versus* élimination : le CNU est une instance de qualification, qui évalue et non qui élimine. L'évaluation repose sur la prise en compte de trois éléments: la qualité de la thèse, les publications ainsi que l'expérience d'enseignement. Ces trois registres d'évaluation ne se compensent pas : une thèse de qualité, des publications ainsi qu'une expérience d'enseignement sont également nécessaires à la qualification d'une candidature.

Thèses : il est demandé à chacun des membres du CNU d'ouvrir les thèses, de les parcourir (et plus si affinités), ce qui suppose qu'on les réclame aux candidats dans certains cas.

Rapport de soutenance : l'absence non justifiée de rapport de soutenance rend impossible une appréciation correcte du dossier. En effet, le rapport de soutenance, plus que la mention elle-même, permet de se rendre compte de l'opinion des membres du jury.

Appréciations sur les publications : les appréciations que les membres du CNU portent sur les publications font pleinement partie du travail d'évaluation.

Enseignement : l'expérience d'enseignement est un des trois critères nécessaires à la qualification. Elle n'est cependant pas exigée pour les candidats qui ont effectué un post-doc. ou un séjour à l'étranger et qui n'ont de ce fait pas pu enseigner.

Expertise disciplinaire : une attention plus grande doit être accordée à l'examen des cas-frontière. On prête attention à la composition du jury (présence ou non de sociologues), au positionnement intellectuel de la thèse, en retenant les mêmes exigences que pour les candidats sociologues (qualité de la thèse, publications, enseignement).

¹ Siégeaient à la 19^{ème} section (en caractères gras, les membres du bureau),

-pour les PR : Jean-Michel Berthelot (Paris5), Michel Bozon (INED), **Philippe Cibois 1^{er} V/P** (UVSQ), François de Singly (Paris5), Lise Demailly (Lille1), Jean-Charles Depaule (CNRS), Claude Dubar (UVSQ), François Dubet (Bordeaux2), Gilles Ferréol (Poitiers), Jacqueline Heinen (UVSQ), Bernard Lahire (ENS Lyon), Didier Lapeyronnie (Bordeaux2), Patrice Mann (Nice), Bruno Péquignot (Paris3), Danièle Potocki-Malicet (Reims), **Jean-Yves Trépos Pdt** (Metz), Jean-Marie Vincent (Paris8), Patrick Watier (Strasbourg2).

-pour les MCF : Anne-Marie Arborio (Aix-Marseille1), **Stéphane Beaud 2^{ème} V/P** (Nantes), Alain Blanc (Grenoble2), Yeza Boulahbel-Villac (Paris1), Isabelle Bertaux-Wiame (CNRS/Paris10), Francis Farrugia (Poitiers), Dominique Fougeyrollas (CNRS/Paris9), Claudette Lafaye (Littoral), Monique Legrand (Nancy2), Patrick Legros (Tours), Philippe Masson (Amiens), Pascal Mauny (Dijon), Philip Milburn (Metz), Liane Mozère (Rouen), Laurence Simmat-Durand (Paris5), **Marie Vogel assesseur** (ENS Lyon), Bénédicte Zimmermann (EHESS), Jean-Pierre Zirotti (Nice) ;

Lorsqu'un dossier est réexaminé, il est repris dans sa globalité.

Tableau synthétique : outil de travail, mis par le bureau à la disposition de l'ensemble des membres, il ne rend compte que de données factuelles (pas d'appréciation sur les éléments présentés). Afin de rendre la synthèse possible il est important de respecter les éléments des rubriques, le format d'ensemble (8-10 lignes maximum par candidat) et les délais de retour. Le bureau est chargé de désigner celui des deux rapporteurs qui enverra les informations pour le tableau distribué en séance.

0.2. Rapport en séance :

Avis des rapporteurs : commencer par le rapport négatif ou réservé.

Tenir compte des données présentées dans le tableau (éviter les redites).

Essence (de la sociologie) : devant la multiplication en séance des " ce n'est pas de la sociologie ", il est nécessaire d'être très explicite sur ce qui est visé.

Appréciations sur la thèse : autant que possible le rapport oral présente le propos de la thèse ainsi que le terrain, corpus ou matériau, sur lequel la thèse prend appui.

Rapport (équilibre interne du) : il faut accorder de la place à la présentation des publications du candidat (par rapport à la place consacrée à la thèse) : titre de la revue ; format et propos de l'article.

Communications : il est difficile de les étalonner et donc de simplement les incrémenter, sans signaler au moins, dans le rapport oral le type d'instance qui les accueille.

0.3. Conseils aux candidats malheureux (contre l'hypocrisie) : le bureau devra bien marquer la différence entre les candidats pour lesquels le meilleur conseil est la réorientation vers une autre section et ceux pour lesquels des avis plus précis peuvent permettre une amélioration du dossier.

On trouvera, ci-après, une synthèse des résultats de ces travaux. Une analyse plus détaillée, reprenant les dimensions adoptées l'an passé (motifs de refus, thématiques), sera proposée dans un prochain numéro de la *Lettre de l'ASES*.

1.1. Les Candidats.

257 dossiers effectivement examinés cette année (313 l'année dernière).

	CANDIDATS		Candidats		
	n	%	thèse de l'année (2000-2001)	1 < thèse < 5 ans (1996-99)	thèse > 5 ans (1995 et avant)
Discipline			n		n
1 : sociologie (en sociologie une candidate sans thèse)	135	53 %	81 (60 %)	31 (23 %)	22 (16 %)
2 : ethnologie et anthropologie	27	11 %	16	5	6

3 : science politique	24	9 %	12	11	1
4 : philosophie-lettres	10	4 %	1	3	6
5 : économie	13	5 %	3	9	1
6 : sciences de l'éducation/ STAPS	17	7 %	5	10	2
9 : divers (info-com, histoire, géo..)	31	12 %	10	10	10
TOTAL	257	100 %	128 50 %	79 31 %	48 19%

Ces données portent sur la spécialité affichée pour la thèse et ne tiennent pas compte d'éventuelles réorientations qui apparaissent dans les dossiers. Une minorité de candidats dont la thèse a plus de 5 ans est en fait contrainte de redemander sa qualification.

Il est aisé de remarquer que la section doit traiter une très forte minorité (47%) de dossiers extérieurs à la discipline.

1.2. Les qualifiés.

131 qualifiés (142 en 2000).

Discipline	Qualifiés <i>n</i> %	QUALIFIES		
		thèse de l'année (2000-01) <i>n</i>	1 an < thèse < 5 ans (1996-99) <i>n</i>	thèse > 5 ans (1995 et avant) <i>n</i>
1 : sociologie	93 71 %	67 (72 %)	16 (17 %)	10 (11 %)
2 : ethnologie et anthropologie	6 5 %	4	2	-
3 : science politique	14 11 %	8	6	-
4 : philosophie-lettres	4 3 %	1	-	3
5 : économie	2 2 %	-	2	-
6 : sciences de l'éducation/ STAPS	4 3 %	3	1	-
9 : divers (info-com, histoire, géo..)	8 6 %	4	1	3

TOTAL	131 %	100	87 %	66	29 %	22	15 %	11
-------	----------	-----	---------	----	---------	----	---------	----

Calculé sur l'ensemble des dossiers effectivement examinés, le taux de qualification est cette année de 51 % (45 % l'année dernière). Déglobalisé, ce taux de qualification "s'adoucit" considérablement ; il est ainsi de 69 % pour les candidats ayant une thèse de sociologie et de 83 % lorsque cette thèse a été soutenue durant l'année précédente. On voit que les taux de qualification pour les extérieurs est nettement plus faible.

Discipline	Taux de qualification		TAUX DE QUALIFICATION (N : QUALIFIES/CANDIDATS)					
	(n)	%	thèse de l'année (2000-01) (n) %		1 an < thèse < 5 ans (1996-99) (n)		thèse > 5 ans (1995 et avant) n	
1 : sociologie	93/135 %	69	67/81 %	83	16/31 %	52	10/22 %	45
2 : ethnologie et anthropologie	6/27 %	22	4/16 %	25	2/5 %	40	-/6 %	0
3 : science politique	14/24 %	58	8/12 %	67	6/11 %	45	-/1 %	0
4 : philosophie-lettres	4/10 %	40	1/1 100 %		-/3 %	0	3/6 50 %	
5 : économie	2/13 %	15	-/3 %	0	2/9 %	22	-/1 %	0
6 : sciences de l'éducation/ STAPS	4/17 %	24	3/5 60 %		1/10 %	10	-/2 %	0
9 : divers (info-com, histoire, géo..)	8/31 %	26	4/10 %	40	1/10 %	10	3/11 %	27
TOTAL	131/257 %	51	87/128 %	68	29/79 %	37	15/49 31 %	

Observations à l'attention des candidats à la qualification et des universitaires :

Présentation formelle : la présentation du dossier doit être soignée, c'est un élément d'appréciation. Il est conseillé de :

- détailler les enseignements (contenus précis et volumes horaires) ;

- présenter les publications de manière hiérarchisée (les ouvrages, les articles de revues scientifiques, les contributions à des ouvrages collectifs, les autres articles) ;

- détailler le *curriculum vitae* avec une chronologie précise du parcours professionnel et universitaire depuis le baccalauréat.

Diversité (des jurys) : il convient de veiller à la diversité des courants dans la composition des jurys.

Rapports de recherche: lorsque des candidats ont eu ou ont une grosse activité de recherche sur contrat, ils sont invités à joindre des rapports de recherche, pour rendre visible le cas échéant cette partie de leur activité.

Rapports de thèse : les membres de la 19^{ème} section regardent avec attention les rapports de thèse, qu'ils considèrent comme un élément d'appréciation important. Il est donc conseillé aux présidents de jurys de faire diligence et de soigner cette pièce, pour ne pas défavoriser les candidats. En outre, lorsque les jurys sont pluridisciplinaires, il est souhaitable de mentionner ces disciplines.

Thèse : on conseille aux candidats de mettre systématiquement la thèse dans le dossier (lorsqu'elle est récente) en sus des 3 publications demandées.